

***L'ensemble de nos accueils
demeurent fermés
jusqu'à nouvel ordre.***

COVID-19 :

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Sur décisions gouvernementales des 28 avril et 7 mai 2020, un déconfinement progressif s'organise sur le territoire français et au sein de notre département.

Pour le moment, nous ne sommes pas en capacité d'ouvrir en garantissant des conditions de sécurité sanitaire optimales pour nos publics et notre personnel. Nous y travaillons activement.

Les assurés, les retraités, les non-salariés agricoles, les cotisants employeurs et indépendants, les professionnels de santé sont invités :

- 1) En premier lieu à privilégier les services en ligne pour effectuer leurs démarches**
- 2) Sinon à nous contacter par téléphone. Nous vous proposerons un rendez-vous téléphonique personnalisé

Pour l'Assurance Maladie :

www.ameli.fr

36 46

Pour l'Assurance Retraite :

www.lassuranceretraite

39 60

Pour le Régime Agricole :

www.regimeagricole971.fr

0590 90 50 23

Pour le Recouvrement :

www.urssaf.fr

39 57

(si vous êtes employeur ou profession libérale)

www.secu-independants.fr

36 98

(si vous êtes travailleur indépendant artisan /commerçant)

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

(si vous êtes autoentrepreneur)

Soucieuse de sa mission de service public, la direction de la CGSS vous rappelle que la continuité de l'ensemble de ses missions prioritaires est assurée, notamment le paiement des prestations sociales, maladie et retraite ainsi que la relation aux employeurs et professionnels de santé.